

question sur droits d'un currateur

Par RAGHNAR, le 01/10/2022 à 16:32

mon currateur a t'il droit de me refuser la liiste des medecins specialistes en vue d'une main levée

[quote]

les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!!

[/quote]

Par yapasdequoi, le 01/10/2022 à 16:38

Bonjour et merci ???

Cette liste est publique.

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21667

[quote]

La liste des médecins pouvant délivrer le certificat est disponible auprès du greffe du juge des contentieux de la protection (ex juge des tutelles) du tribunal dont dépend la personne à placer sous protection.

À noter

Certains tribunaux diffusent la liste des médecins habilités sur leur site internet.

[/quote]